



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

### DELIBERATION N° 2025-11-154-DVCS

Nomenclature : 7.10

#### OBJET : PROGRAMMATION ANNUELLE DE LA MEDIATHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES

**Votants : 33**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 33**

**Pour: 33**  
**Contre : /**

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFUAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, M. LESPADE, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLAIDE, Mme OGER

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme SAINT-AUBIN	procuration	à Mme NOGARO
Mme DARRAMBIDE	procuration	à Mme ORDUNA
Mme DUPRE	procuration	à Mme DUFUAU
Mme LE GALL	procuration	à Mme LALANNE

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,  
 le 14 novembre 2025  
 Pour extrait certifié

conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de La publication sur  
 le site Internet de la Mairie le :*

*17/11/2025*

Chaque année, la programmation culturelle des *Temps Modernes* vise à ancrer la médiathèque dans son territoire, à renforcer les liens avec les publics et les acteurs locaux, et à consolider les dynamiques partenariales.

La médiathèque de Tarnos est une étape des parcours d'accès au savoir et à la culture qui se déploient dans le cadre de la politique éducative et culturelle de la ville. Elle est un espace de débats, de connaissances, de transmissions et d'expérimentations où peuvent se déployer les initiatives locales, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Sensible aux enjeux contemporains d'émancipation, d'éducation et d'inclusion, la médiathèque intègre dans sa programmation des formes artistiques et culturelles variées, allant de la programmation de spectacles, au soutien à la création, à la médiation culturelle ou à l'éducation artistique.



La particularité de la programmation culturelle 2026 est d'être étroitement tissée dans le projet culturel du territoire. Elle multiplie les connexions, les liens et les rebonds avec ses différents réseaux :

- Auteurs, illustrateurs et artistes du territoire (Mariette Navarro, Hélène Druvert, Marin Ledun, Fanny Caldin, Mary-Luce Pla, Pol Olory...)
- Editeurs et libraires (Editions Agullo, Sarbacane, Librairie Les Colettes...)
- Partenaires culturels (FRAC, Théâtre des Chimères, Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea, Festival Un aller retour dans le noir de Pau...)
- Compagnies de spectacle vivant (Lou Pop, Les Ruminantes...)
- Associations culturelles et sociales (La Loco, Du cinéma plein mon cartable, section photographie Arrêt sur image du Centre Culturel et Social de Boucau et Tarnos, CPIE, Astronomie Côte basque, association HelloEnglish)

De plus en plus implantée dans la ville, la médiathèque investit de nouveaux espaces de diffusion, tels que la salle de spectacle *Le Microphone* (installée sur le site de Grandola et voisine de la médiathèque), et s'entrecroise avec les autres événements de la saison culturelle tarnosienne (mise en place de programmes partagés avec d'autres sites ou services de la ville).

La programmation laisse aussi la place aux projets des habitants et professionnels de proximité (expositions de Samuel Dougados, Stéphanie Labé...).

Elle est rythmée par des thématiques renouvelées tous les deux mois. La saison 2026 sera déclinée autour des thèmes suivants :

- *Contes et oralité* aux mois de janvier et février
- *Aventures* aux mois de mars et avril (dans le cadre de « Coup de jeune »)
- *Engagements et résistances* aux mois de juin et juillet
- *Figures féminines* aux mois de juillet et août
- *Arts* aux mois de septembre et octobre
- *Informations ou opinions ? Décryptage des médias* aux mois de novembre et décembre

Pour la réalisation de cette programmation 2026, une demande de subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental des Landes, conformément au Règlement d'aide au développement des médiathèques du réseau départemental de lecture publique.

Le coût global de la programmation est estimé à 17 500€.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

## DELIBERE

**SOLLCITE** une subvention à son taux maximal ou dans la limite du plafond fixé à 5 000€, auprès du Conseil Départemental des Landes au titre de l'aide à la programmation annuelle des médiathèques.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les actes et pièces se rapportant à la présente délibération.



**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)